

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Source recherche : site internet ville / communauté de communes ou agglo et collecter toutes les infos possibles)

Dans la commune, le traitement des déchets domestiques est géré par le SMITOM, Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères .

Une déchetterie se situe rue Fernand Forest à Mitry-Mory.

La collecte des ordures ménagères est effectuée deux fois par semaine.

La collecte sélective a lieu une fois par semaine.

Il existe des bornes à verres rue de la Nourrie et des borne de collecte de piles usagées à la mairie.

Les déchets ménagers sont traités au Centre Intégré de Traitement (CIT) situé à Monthyon.

Le Conseil Régional, compétent dans ce domaine, a approuvé le 26 novembre 2009, 3 plans d'élimination des déchets de la région :

- PREDMA : consacré aux déchets ménagers et assimilés. Ce plan est opposable depuis le 26/02/2010 ; il se substitue au plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (arrêté préfectoral du 4 février 2004 n°04 DAI 2 IC 042),
- PREDD : consacré aux déchets dangereux,
- PREDAS : consacré aux déchets d'activités de soins à risques infectieux.

Ces 3 plans sont disponibles sur le site internet de la Région : <http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/environnement/la-prevention-et-la-gestion-des-dechets/> en allant sur le site de l'ORDIF <http://www.ordif.com/public/fiche.tpl?id=10462>